



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/37

27 avril 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : GAMBIE

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Réduction progressive

- Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (stade I, première tranche) PNUE et ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Gambie

TITRE DU PROJET	AGENCE		
Plan de mise en œuvre de Kigali concernant les HFC (stage I)	PNUE (agence d'exécution principale), ONUDI		
DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe F)	Année : 2022	110,48 tm	258 735 tonnes éqCO ₂

DONNÉES SECTORIELLES DE CONSOMMATION D'HFC (tonnes éqCO₂) ET ACTIVITÉS									
	Aérosols	Mous ses	Lutte contre l'incendie	Climatisation et réfrigération				Solvants	Autre
				Fabrication			Entretien		
				Réfrigération	Climati sation	Autre			
Tel que soumis en 2022	0	0	0	0	0	0	258 788	0	0
Dernier rapport du Programme de pays(2023)	0	0	0	0	0	0	258 735	0	0
Activités KIP stade I, tel que convenu (O/N)	N	N	N	N	N	N	O	N	N

CONSOMMATION MOYENNE D'HFC 2020-2022 DANS LE DOMAINE DE L'ENTRETIEN	97,73 tm	238 062 tonnes éqCO ₂
--	----------	----------------------------------

DONNÉES DE CONSOMMATION DE RÉFÉRENCE (tonnes éqCO₂)	2020	2021	2022	Moyenne 2020-2022
Consommation annuelle d'HFC	173 033	282 417	258 735	238 062
Niveau de référence des HCFC (65 %)				33 453
Niveau de référence des HFC				271 515

CONSOMMATION D'HFC ADMISSIBLE À UN FINANCEMENT	
Point de départ pour des réductions globales soutenues	s/o
Projets d'investissement de réduction progressive des HFC approuvés dans le passé	non
Réductions globales de projets approuvés dans le passé (tonnes éqCO ₂)	s/o

DONNÉES DE PROJETS TEL QUE CONVENU		2024*	2025	2026	2027	2028	2029	Total	
Consommation (tonnes éq CO ₂)	Limites du Protocole de Montréal	271 515	271 515	271 515	271 515	271 515	244 363	n/a	
	Maximum admissible	271 515	271 515	271 515	271 515	271 515	244 363	n/a	
	Maximum admissible (%)	100	100	100	100	100	90	n/a	
Montants recommandés en principe (\$US)	PNUE	Coûts de projet	50 150	0	0	42 250	0	0	92 400
		Coûts d'appui	6 520	0	0	5 493	0	0	12 012
	ONUUDI	Coûts de projet	30 000	0	0	47 600	0	0	77 600
		Coûts d'appui	3 900	0	0	6 188	0	0	10 088
	Total des coûts de projet		80 150	0	0	89 850	0	0	170 000
	Total des coûts d'appui		10 420	0	0	11 680	0	0	22 100
	Financement total		90 570	0	0	101 530	0	0	192 100

* Recommandé pour approbation au cours de la présente réunion

Réduction du stade I en tonnes éqCO ₂	27 152
--	--------

Recommandation du Secrétariat	Examen individuel (présentation du Secrétariat non requise)
--------------------------------------	---

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le présent document contient les sections suivantes :
 - I. Résumé de la proposition, tel que présenté
 - II. Contexte : État de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC du pays
 - III. Consommation d'HFC : Aperçu des niveaux nationaux de consommation, des tendances et de l'utilisation sectorielle des HFC
 - IV. Stade I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC, tel que présenté : Stratégie globale et plan de mise en œuvre pour la première tranche
 - V. Commentaires du Secrétariat, y compris le coût convenu des activités
 - VI. Recommandation

I. Résumé de la proposition, tel que présenté

2. Au nom du gouvernement de la Gambie, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour le stade I du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) pour un montant total de 192 100 \$US, comprenant 97 450 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 12 669 \$US pour le PNUE, et 72 550 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 9 431 \$US pour l'ONUDI, tel que présenté initialement.²

3. La mise en œuvre de la phase I du KIP aidera la Gambie à réaliser l'objectif de réduction de 10 pour cent de sa consommation de référence de HFC, d'ici au 1^{er} janvier 2029.

4. Un montant de 97 350 \$US pour la première tranche de la phase I du KIP a été sollicité au cours de cette réunion, comprenant 68 950 \$US plus 8 964 \$US en coûts d'appui d'agence pour le PNUE, et 17 200 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 2 236 \$US pour l'ONUDI, tel que présenté initialement, pour la période allant de juin 2024 à juillet 2027.

II. Contexte

État de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC

5. Le tableau 1 présente des informations sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Gambie, en date de mai 2023.

Tableau 1. État de la mise en œuvre du PGEH pour la Gambie

	Stade I	Stade II
Réunions lors desquelles le PGEH a été approuvé/ mis à jour	65 ^e /71 ^e	86 ^e /93 ^e
Réduction par rapport au niveau de référence	35 % d'ici à 2020	100 % d'ici à 2030
Total du coût du projet (\$US)	210 000	640 000
Date d'achèvement (réelle/prévue)	31 décembre 2021	31 décembre 2031

État de la mise en œuvre des activités relatives aux HFC antérieures

6. Le tableau 2 présente un aperçu des activités mises en œuvre en Gambie dans le cadre de l'Amendement de Kigali qui ont été financées par le Fonds multilatéral.

² Conformément à la lettre adressée au Secrétariat par l'Agence nationale de l'environnement, en date du 5 février 2024.

Tableau 2. Activités relatives aux HFC précédemment approuvées

Réunion d'approbation	Titre du projet	Agence d'exécution	Coût (\$US)	Date d'achèvement
74 ^e	Enquête sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et leurs remplacements	PNUE	40 000	août 2017
80 ^e	Activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC	ONUDI	95 000	juin 2021

III. Aperçu de la consommation des HFC

Niveaux de consommation d'HFC

7. La Gambie importe des HFC uniquement à des fins d'utilisation dans le secteur de l'entretien de la réfrigération et de la climatisation (RAC). En 2022, les substances les plus consommées comprenaient R-410A (36 pour cent de la consommation totale d'HFC en tonnes d'équivalents CO₂ (éqCO₂)), R-404A (30 pour cent), R-407A et R-507A (12 pour cent chaque), et HFC-134a (9 pour cent). Le tableau 3 présente la consommation d'HFC, telle que communiquée au Secrétariat de l'ozone au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Tableau 3. Consommation d'HFC en Gambie (données au titre de l'article 7 pour 2020–2023)

HFC	GWP	2020	2021	2022	2023*
Tonnes métriques (tm)					
HFC-134a	1 430	20,20	18,75	16,00	16,00
R-404A	3 922	16,20	21,42	20,00	20,00
R-407A	2 107	0,00	16,23	15,00	15,00
R-407C	1 774	24,50	0,00	0,00	0,00
R-410A	2 088	17,80	41,16	45,00	45,00
R-507A	3 985	0,00	12,92	8,00	8,00
Total (tm)		78,70	110,48	104,00	104,00
Tonnes éqCO₂					
HFC-134a	1 430	28 886	26 813	22 880	22 880
R-404A	3 922	63 530	84 001	78 432	78 432
R-407A	2 107	0	34 197	31 605	31 605
R-407C	1 774	43 459	0	0	0
R-410A	2 088	37 158	85 922	93 938	93 938
R-507A	3 985	0	51 486	31 880	31 880
Total (tonnes éqCO₂)		173 033	282 417	258 735	258 735

* Données relatives aux programmes de pays

Niveau de référence des HFC établi

8. Le gouvernement de la Gambie a communiqué des données au titre de l'article 7 pour 2020-2022. Le niveau de référence de la consommation d'HFC du pays a été établi à 271 515 tonnes éqCO₂ en ajoutant 65 pour cent de sa consommation de référence d'HFCF (exprimée en tonnes éqCO₂) à sa consommation moyenne d'HFC en 2020-2022, tel que présenté au tableau 4.

Tableau 4. Calcul du niveau de référence des HFC pour la Gambie (en tonnes éqCO₂)

Composantes du calcul du niveau de référence	2020	2021	2022
Consommation annuelle d'HFC	173 033	282 417	258 735
Consommation moyenne d'HFC pour 2020-2022			238 062
Consommation de référence des HCFC (65 %)			33 453
Niveau de référence des HFC			271 515

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

9. Les données sur la consommation sectorielle d'HFC fournies par le gouvernement de la Gambie dans son rapport sur la mise en œuvre de son programme de pays pour 2022 correspondent aux données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Tendances de la consommation d'HFC

10. Bien que des données au titre de l'article 7 aient été communiquées seulement depuis 2020, des données obtenues par le biais de l'étude sectorielle de 2016 indiquent une tendance à la hausse constante des importations d'HFC. En 2020, un taux de croissance plus faible des importations d'HFC (3 pour cent) a été enregistré par rapport aux années précédentes (croissance annuelle moyenne de 13 pour cent), tandis qu'en 2021, le taux a considérablement augmenté (40 pour cent), en partie en raison de l'activation des importations par les importateurs en réaction aux obstacles au commerce et aux défis d'expédition. En 2022, bien que le taux d'importation d'HFC ait été plus faible qu'en 2021, il n'en était pas moins supérieur à toutes les années précédentes pour les mêmes raisons.

Consommation d'HFC par secteur

11. Les HFC sont principalement consommés dans les secteurs de l'entretien résidentiel et commercial d'équipements de climatisation (AC) (57,6 pour cent en tm et 48,4 pour cent en tonnes éqCO₂), suivi de la réfrigération commerciale/industrielle (22,6 pour cent en tm et 33,3 pour cent en tonnes éqCO₂), de la climatisation mobile (MAC) (12,4 pour cent en tm et 7,1 pour cent en tonnes éqCO₂) et de la réfrigération marine (6,8 pour cent en tm et 10,8 pour cent en tonnes éqCO₂), tandis que la réfrigération domestique et de transport consomme moins de 1 pour cent des HFC, comme l'indiquent les tableaux 5 et 6.

Tableau 5. Consommation d'HFC en Gambie pour les sous-secteurs de l'entretien en réfrigération et de l'entretien en climatisation en tm (2022)

Sous-secteurs de l'entretien	HFC-134a	R-410A	R-404A	R-407A	R-507A	Total	Part du total (%)
Sous-secteurs de la réfrigération							
Réfrigération domestique	0,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,58	0,6
Réfrigération commerciale/industrielle	2,33	0,31	14,07	0,00	6,77	23,48	22,6
Réfrigération marine	0,00	0,00	5,89	0,00	1,23	7,12	6,8
Réfrigération de transport	0,05	0,00	0,05	0,00	0,00	0,10	0,1
Sous-secteurs de la climatisation							
Climatisation résidentielle et commerciale	0,18	44,69	0,00	15,00	0,00	59,87	57,6
Climatisation mobile	12,87	0,00	0,00	0,00	0,00	12,87	12,4
Total	16,01	45,00	20,01	15,00	8,00	104,02	100,0

Tableau 6. Consommation d'HFC en Gambie pour les sous-secteurs de l'entretien en réfrigération et de l'entretien en climatisation en tonnes éqCO₂ (2022)

Sous-secteurs de l'entretien	HFC-134a	R-410A	R-404A	R-407A	R-507A	Total	Part du total (%)
Sous-secteurs de la réfrigération							
Réfrigération domestique	829	0	0	0	0	829	0,3
Réfrigération	3 332	647	55 177	0	26 978	86 134	33,3

Sous-secteurs de l'entretien	HFC-134a	R-410A	R-404A	R-407A	R-507A	Total	Part du total (%)
commerciale/industrielle							
Réfrigération marine	0	0	23 098	0	4 902	28 000	10,8
Réfrigération de transport	72	0	196	0	0	268	0,1
Sous-secteurs de la climatisation							
Climatisation résidentielle et commerciale	257	93 290	0	31 605	0	125 153	48,4
Climatisation mobile	18 404	0	0	0	0	18 404	7,1
Total	22 894	93 938	78 471	31 605	31 880	258 788	100,0

Secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation

12. En Gambie, environ 400 techniciens (dont environ 1 pour cent sont estimés être des femmes) travaillent dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC) et plus de 100 ateliers RAC consomment des HFC, dont 80 sont certifiés par l'Association de la réfrigération de la Gambie. Un système de certification pour les techniciens est en cours de mise en œuvre au titre du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC. En 2022, l'Institut de formation technique de la Gambie (GTTI) était le seul établissement accrédité du pays pour la certification des techniciens RAC.

Entretien en réfrigération domestique, commerciale, industrielle, marine et des transports

13. La réfrigération domestique ne consomme que 0,3 pour cent des HFC en tonnes eqCO_2 . Le secteur inclut les équipements de réfrigération, tels que les réfrigérateurs, les congélateurs coffres et les systèmes de refroidissement portables qui se trouvent dans les résidences ainsi que dans certains édifices commerciaux. Le principal frigorigène utilisé est HFC-134a, contenu dans 55 pour cent des réfrigérateurs domestiques, suivi de R-600a (35 pour cent) et de R-290 (10 pour cent).

14. En 2022, la réfrigération commerciale et la réfrigération industrielle occupaient collectivement le deuxième rang en termes de consommation d'HFC, totalisant 33,3 pour cent de la consommation d'HFC en tonnes eqCO_2 . La réfrigération commerciale comprend les unités de condensation miniatures et les unités autonomes couramment utilisées dans les chambres froides des supermarchés, les entreprises pharmaceutiques, les restaurants et les petits commerces. La réfrigération industrielle comprend de grands systèmes centralisés principalement employés dans les processus industriels. Le frigorigène le plus répandu dans ces sous-secteurs est R-404A (60 pour cent), suivi de R-507A (29 pour cent). Rien n'indique l'existence d'entreprises indépendantes consacrées à l'installation locale et à l'assemblage de grands systèmes de réfrigération et de climatisation. Ceux-ci sont assemblés, installés et chargés sur place par les fabricants des équipements, par l'intermédiaire de leur représentation locale dans le pays.

15. La réfrigération marine inclut quatre installations de fabrication de glace autorisées et 17 navires de pêche autorisés. Les installations de fabrication de glace utilisent généralement R-404A et R-507A en tant que frigorigènes, tandis que les navires comptent sur le fait que HCFC-22 sera progressivement éliminé au titre du plan de gestion de l'élimination des HCFC. La réfrigération de transport compte pour 0,1 pour cent en tonnes eqCO_2 de la consommation d'HFC. Elle consiste de zones de cargaison réfrigérées pour les camions et les camionnettes qui utilisent principalement R-404A (50 pour cent), suivi de HFC-134a (45 pour cent) puis de HCFC-22 (5 pour cent).

Entretien de la climatisation résidentielle, commerciale et mobile

16. La climatisation résidentielle et la climatisation commerciale représentent collectivement la consommation d'HFC la plus élevée (48,4 pour cent en tonnes éqCO₂). Le principal HFC utilisé est R-410A (74,5 pour cent), suivi de R-407A³ (25 pour cent) et d'une toute petite quantité de HFC-134a. La climatisation résidentielle comprend les unités monosplit individuelles répandues dans les ménages et dans les établissements commerciaux, petits et grands (dont 92 pour cent fonctionnent au R-410A et 8 pour cent au HCFC-22). Le secteur de la climatisation commerciale comprend les multi-splits, les unités split canalisées, les unités de refroidissement sur le toit, les frigorigènes de climatisation et les systèmes centralisés, communément présents dans les grands espaces de bureaux, les aéroports, les centres commerciaux, les hôtels, les hôpitaux et les supermarchés.

17. Le secteur de la climatisation mobile fournit la climatisation pour les petits et les gros véhicules, représente 7,1 pour cent de la consommation d'HFC en tonnes éqCO₂, et n'utilise que HFC-134a. Environ 120 garages automobiles existent dans le pays.

IV. Stade I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC, tel que présentéCadre institutionnel, politique et réglementaire

18. Le Service national de l'ozone (NOU) de l'Agence nationale de l'environnement (NEA) est l'institution coordonnatrice pour la mise en œuvre des activités au titre du Protocole de Montréal. La Gambie a établi une réglementation pour contrôler les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) en 1999, et l'a révisée en 2019, afin de, notamment, y inclure des mesures de contrôle des HFC. L'amendement de 2019 exige une licence pour l'importation, la vente ou la manipulation de substances contrôlées, et habilite la NEA à émettre des licences et à faire respecter le règlement pour l'importation et le commerce de substances contrôlées. Les détenteurs de licences sont tenus de maintenir des registres exacts et de soumettre des rapports annuels à la NEA. Des contingents sont attribués aux importateurs par le biais d'une notification officielle. Le règlement prévoit également que les substances contrôlées soient manipulées de manière professionnelle par des techniciens en réfrigération et en climatisation, et favorise le renforcement des capacités des personnes qui manipulent les substances contrôlées, afin de réduire au minimum leurs émissions.

19. Une interdiction d'importation d'équipements à base de HCFC-22 est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, et le gouvernement de la Gambie examine actuellement la réglementation concernant l'ozone, afin d'établir une interdiction d'importation des HCFC, d'ici au 1^{er} janvier 2025.

Stratégie de réduction pour le stade I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC*Stratégie globale*

20. Le gouvernement de la Gambie cherche à suivre les objectifs de réduction des HFC établis par le Protocole de Montréal pour définir les stades de son KIP. Par conséquent, le stade I du KIP aura comme objectif une réduction de 10 pour cent du niveau de référence d'ici à 2029, éliminant 27 152 tonnes éqCO₂ de HFC. Cette stratégie au stade I vise à favoriser un environnement habitant qui permettra une transition sans heurts vers des technologies à PRP faible/nul dans les secteurs qui consomment des HFC, en établissant et en faisant respecter les mesures réglementaires nécessaires à l'appui d'une réduction des HFC; en renforçant les capacités des parties prenantes, telles que les

³ L'enquête a révélé que R-407A est parfois utilisé pour moderniser les systèmes de réfrigération au HCFC-22 dans la climatisation commerciale, même si cela pourrait ne pas convenir.

techniciens en réfrigération et en climatisation et les agences chargées de l'exécution; en faisant la démonstration de technologies à faible PRP dans un secteur; et en sensibilisant les parties prenantes, afin d'assurer leur soutien pour la transition des secteurs de la réfrigération et de la climatisation vers des frigorigènes à PRP faible/nul.

Activités proposées et coût total

21. Le budget pour le stade I proposé s'élève à 170 000 \$US. Les coûts des activités dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération ont été proposés conformément à la décision 92/37. Les activités proposées et leur coût sont résumés au tableau 7.

Tableau 7. Activités prévues pour la mise en œuvre du stade I du KIP pour la Gambie (tel que présenté)

Composantes de projet / Activités prévues	Coût (en \$US)	
	PNUE	ONUDI
Mesures juridiques et réglementaires à l'appui de l'élimination progressive des HFC		
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le système de quotas pour les HFC, y compris le critère d'allocation et de suivi des quotas; établir une interdiction concernant l'utilisation d'HFC dans les secteurs de lutte contre l'incendie, des mousses, des aérosols et des solvants, d'ici au 1^{er} janvier 2026; réviser les codes de construction, afin de promouvoir l'utilisation de frigorigènes à faible PRP et des systèmes de réfrigération et de climatisation dotés de charges en frigorigènes moins élevées; réviser les normes minimales de performance énergétique (MEPS) pour y inclure des considérations sur le type de réfrigérant; et élaborer un plan national en matière de refroidissement pour aider le gouvernement à promouvoir l'adoption de remplacements à faible PRP dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (PNUE). - Établir une interdiction d'importation d'appareils de réfrigération autonomes, domestiques et commerciaux, fonctionnant au HFC-134a d'ici au 1^{er} janvier 2025, en coordination avec les ministères concernés; et élaborer des mesures réglementaires visant à contraindre les opérateurs en réfrigération et en climatisation à posséder leurs propres équipements de récupération, afin de réduire au minimum la demande pour des HFC (ONUDI). 	36 600	12 500
Application des mesures de contrôle des HFC		
<ul style="list-style-type: none"> - Réviser et mettre à jour le programme de formation des douaniers pour y inclure les HFC, les frigorigènes à PRP faible/nul, et les nouveaux codes douaniers du Système harmonisé; et dispenser une formation à dix formateurs (cinq hommes et cinq femmes) et à 50 agents des douanes (PNUE). 	13 800	0
Renforcement des capacités dans le secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les programmes de formation dans les établissements de formation professionnelle en réfrigération et en climatisation pour y inclure les HFC et les frigorigènes naturels; élaborer un programme de formation portant sur le CO₂ au centre d'excellence à l'intention des instructeurs, des techniciens en réfrigération et en climatisation, des agents des douanes, des importateurs et des distributeurs; organiser deux ateliers de sensibilisation destinés à 50 importateurs, distributeurs et détaillants d'équipements et de frigorigènes du secteur de la réfrigération et de la climatisation et à 50 professionnels de l'environnement bâti et responsables des achats, ateliers qui porteront sur les HFC, les frigorigènes à PRP faible/nul, et l'Amendement de Kigali; organiser un atelier destiné à 20 grands importateurs de véhicules, en vue d'élaborer une politique nationale pour le secteur de la climatisation mobile, afin qu'il passe de l'utilisation de HFC-134a à l'utilisation des HFO ou à un autre remplacement acceptable (PNUE). - Fournir une assistance technique à six garages automobiles sélectionnés pour devenir des centres d'excellence pouvant être utilisés pour la formation de techniciens en climatisation mobile (ONUDI). 	22 850	8 700

Composantes de projet / Activiés prévues	Coût (en \$US)	
	PNUE	ONUDI
Projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale		
- Démonstration de l'installation, du fonctionnement, de la performance, de l'entretien et de l'utilisation d'énergie de deux unités de réfrigération monobloc fonctionnant au R-290 dans des entreprises de conservation des aliments (ONUDI).	0	45 950
Participation des femmes		
- Sensibiliser à l'industrie de la réfrigération et de la climatisation 100 étudiants et étudiantes de premier cycle, et encourager les modèles de rôles féminins dans le secteur, par l'inclusion de femmes en tant que présentatrices dans tous les ateliers de mise en œuvre du KIP (PNUE).	12 600	0
Coordination et suivi des projets		
- Coordonateur, consultants et experts de projet (PNUE) (ONUDI)	11 600	5 400
Sous-total par agence	97 450	72 550
Total		170 000

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes

22. Le gouvernement de la Gambie prévoit adopter une politique nationale d'égalité des sexes visant à autonomiser les femmes, afin qu'elles participent au développement national et en bénéficient. Conformément aux décisions 84/92 d), 90/48 c) et 92/40 b), le stade I du KIP examinera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour tous les aspects de la mise en œuvre, favorisera une participation équilibrée des deux sexes aux activités de formation et de renforcement des capacités, et établira des liens avec les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les organisations et associations non gouvernementales et communautaires, dont les travaux sont axés sur l'égalité entre les sexes. Le PNUE a confirmé que le gouvernement de la Gambie fera rapport sur tous les indicateurs obligatoires relatifs à l'égalité des sexes⁴ du Fonds multilatéral dans ses rapports d'activité et demandes de tranches au titre du KIP, y compris notamment le nombre de femmes et d'hommes employés par le biais du projet, les progrès réalisés dans les activités relatives à l'égalité des sexes, les données quantitatives ventilées par sexe pour les activités mises en œuvre, les produits de connaissances en matière d'égalité des sexes créés, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et l'allocation de ressources financières aux activités relatives à l'égalité des sexes.

Coordination des activités dans le secteur de l'entretien au titre du plan de gestion de l'élimination des HCFC et du plan de gestion de la réduction progressive des HFC

23. Le gouvernement de la Gambie est déterminé à harmoniser la mise en œuvre des activités au titre du plan de gestion de l'élimination des HCFC avec celles au titre du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC, dans la mesure du possible, prenant note que le plan de gestion de l'élimination des HCFC sera mis en œuvre jusqu'en 2030 et que le PNUE et l'ONUDI seront les agences d'exécution pour les deux projets. Les activités au titre du stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC comprennent entre autres des composantes solides sur la formation des douaniers, la formation des techniciens en réfrigération et en climatisation aux bonnes pratiques d'entretien et leur certification en la matière, le renforcement des centres d'excellence et la distribution d'outils favorisant la récupération et la réutilisation des frigorigènes, et l'élaboration de normes techniques. Le KIP cherche à créer un environnement habilitant pour l'adoption de remplacements à faible PRP, notamment en mettant à jour les programmes des établissements de formation professionnelle pour les douaniers et les techniciens en réfrigération et en climatisation pour y inclure les HFC et les frigorigènes de remplacement à PRP faible/nul, la fourniture d'une formation sur les HFC et les frigorigènes naturels, la démonstration d'équipements qui utilisent des frigorigènes de remplacement à faible PRP, et la création de centres d'excellence dans le secteur de l'entretien en climatisation mobile,

⁴ Tel que proposé à l'annexe XXII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/56.

afin de fournir une formation aux bonnes pratiques d'entretien qui ne sont pas couvertes au titre du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

24. Le stade I du KIP sera mis à jour en deux tranches. Le calendrier des engagements et des activités de la réduction progressive des HFC et de l'élimination des HCFC et les coûts associés au stade I du KIP et au stade II du plan de gestion de l'élimination des HCFC sont présentés aux annexes I et II du présent document, respectivement.

Mise en œuvre de la première tranche du stade I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC

25. La première tranche de financement du stade I du KIP, dont le montant total s'élève à 86 150 \$US, sera mise en œuvre entre juin 2024 et décembre 2026 et comprendra les activités suivantes :

- a) Des mesures juridiques et réglementaires à l'appui de la réduction progressive des HFC (33 800 \$US) :
 - (i) Renforcer le système d'allocation de quotas pour les HFC, y compris les critères pour l'allocation et le suivi des quotas; promulguer l'interdiction d'utilisation des HFC dans les secteurs de la lutte contre l'incendie, des mousses, des aérosols, et des solvants d'ici au 1er janvier 2026; réviser les codes de construction, afin de promouvoir l'utilisation de frigorigènes à faible PRP et des systèmes de réfrigération et de climatisation dotés de charges en frigorigènes moins élevées; réviser les normes minimales de performance énergétique (MEPS) pour y inclure des considérations sur le type de frigorigènes (PNUE) (27 300 \$US);
 - (ii) Établir une interdiction d'importation d'appareils de réfrigération autonomes, domestiques et commerciaux, fonctionnant au HFC-134a d'ici au 1er janvier 2025, et élaborer des mesures réglementaires visant à contraindre les opérateurs en réfrigération et en climatisation à posséder leurs propres équipements de récupération, afin de réduire au minimum les achats d'HFC (ONUUDI) (6 500 \$US);
- b) *Exécution des contrôles des HFC* : Réviser et mettre à jour les programmes de formation des douaniers pour y inclure les HFC, les frigorigènes à PRP faible/nul, et les nouveaux codes douaniers du Système harmonisé; dispenser à dix formateurs (cinq hommes et cinq femmes) et à 50 agents des douanes une formation au programme révisé (PNUE) (10 300 \$US);
- c) *Renforcement des capacités dans le secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation* (28 750 \$US) :
 - (i) Améliorer les programmes de formation dans les établissements de formation professionnelle en réfrigération et en climatisation pour y inclure les HFC et les frigorigènes naturels; élaborer un programme de formation portant sur le CO₂ au centre d'excellence pour les instructeurs, les techniciens en réfrigération et en climatisation, les agents des douanes, les importateurs et les distributeurs; organiser deux ateliers de sensibilisation destinés à 25 importateurs, distributeurs et détaillants d'équipements et de frigorigènes du secteur de la réfrigération et de la climatisation et à 25 professionnels de l'environnement bâti et responsables des achats, ateliers qui porteront sur les HFC, les frigorigènes naturels HC, et l'Amendement de Kigali; organiser un atelier destiné à 20 importateurs de véhicules, en vue d'élaborer une politique nationale pour le secteur de la climatisation mobile, afin qu'il passe de l'utilisation de HFC-134a à l'utilisation des HFO ou à un autre remplacement acceptable (PNUE) (20 050 \$US);

- (ii) Soutenir et émettre des licences à deux garages automobiles sélectionnés pour devenir des centres d'excellence pouvant être utilisés pour la formation de techniciens en climatisation mobile (ONUDI) (8 700 \$US);
- d) *Participation des femmes* : Sensibiliser à l'industrie de la réfrigération et de la climatisation 100 étudiants et étudiantes de premier cycle, et encourager les modèles de rôles féminins dans le secteur, par l'inclusion de femmes en tant que présentatrices dans tous les ateliers de mise en œuvre du KIP (PNUE) (6 300 \$US); et
- e) *Activités de coordination et de suivi des projets* : Fonds alloués pour un personnel de soutien de la mise en œuvre (PNUE) (5 000 \$US) et (ONUDI) (5 000 \$US).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

V. Commentaires

Stratégie globale

26. Le Secrétariat et le PNUE ont discuté des raisons ayant causé l'augmentation considérable dans la consommation d'HFC en 2021, qui était 40 pour cent plus élevée que celle de 2020, principalement à cause de la consommation de R-410A et de R-507A. La consommation en 2022, bien que légèrement moins élevée qu'en 2021, était également largement au-dessus des niveaux enregistrés au cours des années précédentes. Le PNUE a expliqué que la consommation d'HFC avait régulièrement augmenté, de 53,47 tm en 2016 à 76,56 tm en 2019, s'arrêtant en 2020 à cause de la pandémie de COVID-19. Les données de consommation d'HFC enregistrées en 2021 et en 2022 (110,48 tm et 104,00 tm, respectivement) étaient en partie influencées par une hausse des importations en tant que mesure de précaution contre d'éventuelles pénuries découlant des obstacles au commerce et des défis d'expédition liés à la pandémie.

27. Le PNUE a également expliqué que les données de consommation d'HFC n'avaient été systématiquement enregistrées et communiquées que depuis 2020. Par conséquent, il était difficile de savoir si la consommation d'HFC au cours des années précédentes avait été différente des estimations fournies. Par ailleurs, il était également difficile de déterminer quelle portion de la consommation d'HFC enregistrée en 2021 et en 2022 répondait aux besoins réguliers en réfrigérant. Le rapport de mise en œuvre du Programme de pays de 2023 a été reçu au moment de la publication du présent document et, bien que le temps ait été insuffisant pour analyser les données en détail, le Secrétariat a néanmoins noté que le niveau de consommation d'HFC communiqué était semblable à celui de 2022.

28. Le stade I du KIP propose d'atteindre une consommation maximale admissible de 244 363 tonnes éqCO_2 d'ici à 2029, à savoir 10 pour cent sous le niveau de référence, mais au-dessus de la consommation moyenne pour 2020-2022 de 238 062 tonnes éqCO_2 , qui comprend l'accroissement des importations de 2021. Le Secrétariat a demandé si le gouvernement de la Gambie envisageait d'instaurer des objectifs de consommation d'HFC moins élevés que ceux du Protocole de Montréal entre 2024 et 2029. Le PNUE a expliqué que la consommation d'HFC du pays devrait continuer de progresser au-dessus des mesures de réglementation, et les activités du KIP devraient aider le pays à respecter les objectifs du Protocole de Montréal.

29. Prenant note du fait que la consommation d'HFC communiquée en 2021 et 2022 pourrait ne pas être représentative des besoins de consommation réguliers du marché local, à l'instar de cas semblables dans les KIP examinés au cours de la 93^e réunion, le Secrétariat et le PNUE ont convenu que le gouvernement de la Gambie continuerait de surveiller sa consommation d'HFC pour comprendre dans quelle mesure la consommation communiquée au cours des années de référence était représentative des besoins du marché local et d'évaluer la demande future d'HFC, et qu'il fournirait cette analyse lors de la

soumission de la deuxième tranche de son KIP. Sur la base des informations fournies, les limites de consommation maximale admissible pour les années restantes du stade I du KIP, tel que figurant à l'appendice 2-A du futur accord entre le gouvernement de la Gambie et le Comité Exécutif, seront révisées comme il convient lorsque la deuxième tranche du KIP sera examinée.

Cadre institutionnel, politique et réglementaire

Licences et système de quotas pour les HFC

30. Conformément à la décision 87/50(g), le PNUE a fourni une lettre du gouvernement confirmant que la Gambie a en place un système établi et applicable d'octroi de licences et de quotas pour la surveillance des importations/exportations d'HFC. Le NOU et l'Unité des affaires juridiques et politiques et l'Unité d'inspection de la NEA sont chargés de sa mise en œuvre. Le quota national d'importation est établi sur la base du niveau de référence des HFC; 90 pour cent de ce dernier est alloué en tonnes éqCO₂ aux importateurs traditionnels sur la base de leurs niveaux historiques d'importations, et 10 pour cent demeure disponible pour de nouveaux importateurs.

Mesures juridiques et réglementaires à l'appui de la réduction progressive des HFC

31. Le Secrétariat a pris note avec satisfaction des mesures réglementaires proposées par le gouvernement, dont l'interdiction d'importer des unités de réfrigération autonomes, domestiques et commerciales, fonctionnant au HFC-134a, d'ici au 1^{er} janvier 2025, et l'interdiction de l'utilisation d'HFC dans les secteurs de la lutte contre l'incendie, des mousses, des aérosols et des solvants, d'ici au 1^{er} janvier 2026. Ces mesures élimineront la possibilité de créer de nouvelles utilisations pour les HFC à PRP élevé et contribueront à limiter la quantité d'équipements basés sur les HFC nécessitant un entretien futur. Le PNUE a expliqué que pour les applications domestiques et les installations commerciales autonomes de réfrigération les conditions de l'interdiction sont en place, car des équipements fonctionnant au R-600a et au R-290 sont disponibles et les fournisseurs ont des techniciens formés dans le pays pour les entretenir. Le PNUE a également indiqué que le gouvernement envisage de futures restrictions sur les systèmes split et multi-split fonctionnant au R-410A pour favoriser une transition vers HFC-32, notant que cette technologie devient disponible dans la sous-région.

32. S'agissant de la demande de financement pour l'élaboration d'un plan national en matière de refroidissement (NCP) inclus dans le KIP, le Secrétariat a noté qu'une activité similaire avait déjà été proposée dans le projet du PNUE financé par le Fonds vert pour le climat, à savoir le 'cadre national pour passer sans transition aux climatiseurs et aux réfrigérateurs à bon rendement énergétique et respectueux du climat en Gambie'. Dans ce contexte, et du fait que l'élaboration d'un plan national en matière de refroidissement est un processus plus ambitieux que de nombreux pays poursuivent par le biais de diverses sources de financement disponibles, le Secrétariat et le PNUE ont convenu de réaffecter les 9 300 \$US prévus pour cette activité au renforcement du système de quotas, à la formation de formateurs de douaniers additionnels, et à la mise à niveau des programmes de formation de techniciens.

Questions techniques et relatives aux coûts

Projet de démonstration

33. Le projet de démonstration inclus au stade I du KIP est semblable à d'autres proposés dans la sous-région. En fournissant des informations supplémentaires concernant le projet pour montrer le fonctionnement de deux monoblocs au R-290,⁵ le PNUE a expliqué que le but du projet est de mesurer et montrer comment les monoblocs peuvent servir de remplacements viables aux systèmes de réfrigération

⁵ Équipement de réfrigération pré-chargé avec frigorigène et contenant tous les composants nécessaires pour la réfrigération (compresseur, condensateur, évaporateur, soupapes de détente et ventilateurs) d'une unité individuelle.

et climatisation à base de HFC utilisés dans la conservation des aliments et l'entreposage réfrigéré des denrées. La démonstration sera axée sur le remplacement de deux systèmes fonctionnant au R-404A par des systèmes clos individuels basés sur R-290, chacun doté d'une capacité inférieure à 20 kW. L'utilisateur final fournira l'infrastructure et les travaux de génie civil, tandis que le projet fournira les équipements. Avec la croissance de la population et le développement de la chaîne du froid dans le pays, l'entreposage réfrigéré est appelé à augmenter.

34. Suite à la discussion du projet, il a été convenu qu'au courant de l'année, le projet effectuera une analyse comparative du rendement et de l'utilisation énergétique autant de l'ancien équipement (à savoir, le niveau de référence) que de l'équipement nouvellement installé. Le PNUE et l'ONUDI ont réaffecté des fonds provenant de la composante juridique au projet de démonstration, afin d'assurer que le suivi, l'enregistrement et la documentation des résultats se fassent de manière appropriée. Les résultats du projet seront diffusés auprès des utilisateurs finaux et des techniciens, avec des séances de formation sur la manipulation des frigorigènes inflammables, menées au titre du plan de gestion de l'élimination des HCFC..

35. Il a également été convenu que le gouvernement effectuera une évaluation de la faisabilité de futures mesures réglementaires visant à limiter l'utilisation des HFC à PRP élevé dans cette application particulière, afin d'appuyer la transition vers une technologie à faible PRP après l'achèvement du projet.

36. Conformément au sous-paragraphe g) de la décision 92/36, le Secrétariat a demandé au PNUE et à l'ONUDI, après l'achèvement du projet, de soumettre un rapport final sur sa mise en œuvre, y compris l'élimination des HFC et les gains d'efficacité énergétique obtenus.

Coût total du projet

37. Le coût total pour le stade I du KIP pour la Gambie (sans les coûts d'appui d'agence) s'élève à 170 000 \$US, tel que résumé au tableau 7 ci-après. Cela est conforme à la décision 92/37, sur la base de la consommation moyenne d'HFC dans le secteur de l'entretien de la réfrigération pour les années 2020-2022. Le niveau de financement recommandé est demeuré tel que demandé, avec quelques réaffectations de fonds entre les activités, comme expliqué précédemment.

Tableau 7 : Activités et coûts convenus

Composante de projet/ Activités prévues	Coût total (\$US)		Première tranche (\$US)	
	PNUE	ONUDI	PNUE	ONUDI
Mesures juridiques et réglementaires à l'appui de la réduction progressive des HFC; fonds pour l'élaboration du NCP réaffectés vers d'autres activités	21 800	8 500	10 800	8 750
Application des mesures de contrôle des HFC; nombre de formateurs de douaniers est passé de 10 à 30 (15 hommes et 15 femmes)	19 200	0	13 500	0
Renforcement des capacités du secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation; fonds additionnels affectés à la mise à niveau des programmes de formation des techniciens et à l'élaboration du programme de formation relatif au CO ₂	27 200	8 700	13 850	8 450
Projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale; comprend un an de suivi du rendement et de la consommation d'énergie, et l'enregistrement, la documentation et la diffusion des résultats auprès des utilisateurs finaux, et évaluation de la faisabilité de futures mesures réglementaires visant à limiter l'utilisation des HFC à PRP élevé dans cette application particulière	0	55 000	0	10 000
Participation des femmes	12 600	0	6 000	0
Mise en œuvre, coordination et suivi de projet	11 600	5 400	6 000	2 800
Total par agence	92 400	77 600	50 150	30 000

Composante de projet/ Activités prévues	Coût total (\$US)		Première tranche (\$US)	
	PNUE	ONUDI	PNUE	ONUDI
Total		170 000		80 150

38. Le stade I du KIP sera mis en œuvre en deux tranches. La deuxième tranche est synchronisée avec la prochaine tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC, afin de rationaliser la présentation des rapports, comme l'indique l'annexe I. Le PNUE a expliqué que deux tranches permettraient la mise en œuvre des activités de manière efficace, en accordant plus de temps pour la mise en œuvre dans chaque tranche et en réduisant les coûts administratifs associés au traitement d'un nombre plus élevé de tranches plus petites.

39. Conformément à la décision 93/105, le Secrétariat a examiné la distribution par tranches proposée par le PNUE au cas par cas. La proposition de deux tranches est conforme aux propositions figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/59 sur les modalités entourant la distribution par tranches pour les KIP. Dans le cas où le pays ne respecterait pas les objectifs de consommation maximale admissible au cours de n'importe quelle année suivant l'approbation de la dernière tranche, la question serait examinée conformément à l'appendice 7 A de l'accord du KIP sur la 'réduction du financement pour non-respect des objectifs fixés dans l'accord', prenant note que toute réduction du financement, s'il y a lieu, serait appliquée au cours du stade II du KIP une fois approuvée.

Exemption pour les pays ayant des températures ambiantes élevées

40. La Gambie est l'un des pays visés par la dérogation pour les pays ayant des environnements à températures élevées (ETÉ), conformément à la décision XXVIII/2 des Parties. Cette décision permet à ces pays de demander des exemptions pour n'importe quel sous-secteur ou utilisation spécifique lorsqu'il n'existe pas de solutions de remplacement viables,⁶ et au paragraphe 35, la décision indique que les substances de l'Annexe F qui font l'objet de la dérogation ETÉ ne sont pas admissibles à un financement au titre du Fonds multilatéral pendant qu'elles sont exemptées pour cette partie.

41. Au moment de la publication du présent document, le Secrétariat a été informé que la Gambie avait demandé une exemption ETÉ, au titre de la décision XXVIII/2 des Parties. Cependant, aucun détail spécifique concernant la demande n'a été fourni. Après discussion, le PNUE a indiqué que bien que le pays ait présenté une demande d'exemption, il n'avait pas l'intention de l'utiliser. Par conséquent, à condition que la Gambie n'utilise pas l'exemption ETÉ, toute sa consommation d'HFC est admissible à un financement au titre du Fonds multilatéral.

Cofinancement

42. Il existe actuellement un financement garanti du Fonds pour l'environnement mondial pour mettre en œuvre un projet relatif à l'efficacité énergétique qui comprend l'acquisition de 200 unités de climatisation à base de R-290 qui seront installées dans des institutions publiques (par exemple, des hôpitaux et des universités). Par ailleurs, les bénéficiaires du projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération commerciale fourniront un cofinancement, et les ateliers de climatisation mobile sélectionnés en tant que centres d'excellence signeront des mémorandums d'accord avec le NOU pour l'utilisation de leurs installations à faible coût ou gratuitement pour la formation de techniciens. L'élaboration du NCP, financée par Fonds vert pour le climat, contribuera également aux objectifs du KIP. Au cours de la mise en œuvre du KIP, le NOU continuera à recenser des opportunités de cofinancement additionnelles, afin de renforcer les résultats du KIP.

⁶ Les équipements exemptés (dérogation ETÉ) sont les climatiseurs multi-split (commerciaux et résidentiels); les climatiseurs split raccordés (commerciaux et résidentiels); et les climatiseurs monoblocs autonomes commerciaux.

Plan d'activités du Fonds multilatéral pour la période 2024-2026

43. Le PNUE et l'ONUDI demandent 170 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence pour la mise en œuvre du stade I du KIP pour la Gambie. Le montant total de 90 570 \$US, comprenant les coûts d'appui d'agence, demandé pour la période de 2024 à 2026, dépasse de 9 888 \$US le montant indiqué dans le plan d'activités.

Durabilité de la réduction progressive des HFC et évaluation des risques

44. Étant donné que le plan d'élimination des HCFC, qui comprend une interdiction d'importation d'HCFC d'ici au 1^{er} janvier 2025, est actuellement en cours, il existe un risque d'accroissement de la consommation d'HFC au cours des prochaines années. Cet accroissement potentiel de la consommation d'HFC devrait être minimisé par l'application du système de quotas d'importation, les interdictions sur l'importation et l'utilisation d'HFC dans plusieurs secteurs, les mesures visant à contraindre les opérateurs du secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciale et industrielle à posséder leurs propres équipements de récupération, et les normes minimales de performance énergétique mises à jour pour les équipements de réfrigération et de climatisation domestique, y compris les considérations sur les frigorigènes prévues au titre du KIP, ainsi que la formation et la certification de techniciens, et les activités de récupération, de recyclage et de valorisation mises en œuvre au titre du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

45. Les éventuels risques liés aux problèmes relatifs à l'offre de technologies à faible PRP seront atténués en offrant un soutien aux importateurs d'équipements et à la chaîne d'approvisionnement locale pendant le projet de démonstration et la mise en œuvre du KIP.

46. Afin d'assurer la durabilité de la formation de douaniers et de techniciens, les programmes associés seront mis à jour au titre du KIP pour y inclure des sujets qui touchent les HFC et l'Amendement de Kigali, et le système de certification déjà en place continuera d'être mis en œuvre par des institutions locales, ce qui appuiera la poursuite de cette activité au-delà du KIP.

Incidences sur le climat

47. Les activités proposées – comprenant l'application du système de quotas pour les HFC; les mesures visant à contraindre les opérateurs du secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciale et industrielle à posséder leurs propres équipements de récupération pour réduire la demande d'HFC; le renforcement des capacités des techniciens relatives aux bonnes pratiques d'entretien; la démonstration de technologies à faible PRP dans le secteur de la réfrigération commerciale – indiquent que la mise en œuvre du stade I du KIP réduira les émissions de frigorigènes dans l'atmosphère, entraînant des avantages climatiques. Bien que le Secrétariat ne soit pas en mesure de fournir un estimé des émissions évitées grâce à la mise en œuvre du KIP au cours de la présente réunion,⁷ d'ici à 2029, la Gambie aura réduit ses émissions annuelles d'HFC d'environ 27 152 tonnes éqCO₂, calculées en tant que différence entre le niveau de référence des HFC pour la conformité et l'objectif pour 2029, en supposant que tous les HFC consommés auraient fini par être émis.

Projet d'accord

48. Un projet d'accord entre le gouvernement de la Gambie et le Comité Exécutif pour le stade I du KIP n'a pas été élaboré, car le Comité Exécutif n'a pas terminé l'examen du modèle d'accord.

⁷ Tel que noté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/14, Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, le Secrétariat élabore actuellement une méthodologie pour estimer les émissions évitées grâce à la mise en œuvre des projets de réduction progressive des HFC appuyés par le Fonds multilatéral.

49. Si le Comité Exécutif le souhaite, le financement pour le stade I du KIP pour la Gambie pourrait être approuvé en principe, et le financement pour la première tranche pourrait être approuvé, étant entendu que l'accord serait élaboré et présenté au cours d'une réunion future, avant la soumission de la deuxième tranche et une fois que le modèle d'accord aura été approuvé.

VI. Recommandation

50. Le Comité Exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver, en principe, le stade I du plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP) pour la Gambie pour la période 2024-2029, visant à réduire la consommation d'HFC de 10 pour cent du niveau de référence du pays d'ici à 2029, d'un montant de 192 100 \$US, comprenant 92 400 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 12 012 \$US pour le PNUE, et de 77 600 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 10 088 \$US pour l'ONUDI, comme présenté dans le calendrier figurant à l'annexe I du présent document;
- b) Noter :
 - (i) L'engagement du gouvernement de la Gambie à appliquer une interdiction d'importation d'appareils domestiques de réfrigération et d'unités de réfrigération autonomes commerciales fonctionnant aux HFC d'ici au 1^{er} janvier 2025, et à réviser la réglementation pertinente pour y inclure une interdiction d'utilisation des HFC dans les secteurs de la lutte contre l'incendie, des mousses, des aérosols, et des solvants dans le pays d'ici à janvier 2026; et
 - (ii) Qu'après l'achèvement du projet de démonstration de la technologie pour l'utilisateur final du secteur de la réfrigération commerciale, compris dans le stade I du KIP, l'ONUDI soumettra un rapport final sur sa mise en œuvre, y compris l'élimination des HFC et les gains d'efficacité énergétique réalisés, conformément au sous-paragraphe g) de la décision 92/36;
- c) Noter également :
 - (i) Que le gouvernement de la Gambie continuera à surveiller sa consommation d'HFC, afin de comprendre dans quelle mesure la consommation rapportée au cours des années de référence était représentative des besoins du marché local et d'évaluer ce que sera la demande future, et qu'il présentera cette analyse lorsqu'il soumettra la deuxième tranche de son KIP; et
 - (ii) Que, sur la base des informations fournies à l'alinéa c) (i) ci-dessus, les limites de consommation maximale admissible pour les années restantes du stade I du KIP, telles que figurant à l'Appendice 2-A du futur accord entre le gouvernement de la Gambie et le Comité Exécutif, seraient révisées, s'il y a lieu, lorsque le Comité examinera la deuxième tranche du KIP;
- d) Approuver la première tranche du stade I du KIP pour la Gambie et le plan de mise en œuvre correspondant de la tranche, d'un montant de 90 570 \$US, comprenant 50 150 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 6 520 \$US pour le PNUE, et 30 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 900 \$US pour l'ONUDI; et
- e) Demander au gouvernement de la Gambie, au PNUE, à l'ONUDI et au Secrétariat de finaliser le projet d'accord entre le gouvernement de la Gambie et le Comité Exécutif

pour la réduction de la consommation d'HFC, en incluant les informations contenues dans l'annexe susmentionnée au sous-paragraphe a), et de le présenter lors d'une réunion future, une fois que le modèle d'accord du KIP aura été approuvé par le Comité Exécutif.

Annexe I

CALENDRIER DES ENGAGEMENTS DE RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HFC ET D'ÉLIMINATION DES HCFC ET DES TRANCHES DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMENDEMENT DE KIGALI RELATIF AUX HFC ET DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC POUR LA GAMBIE

Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (stade I)

Ligne	Détails	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances de l'Annexe F du Protocole de Montréal (tonnes éqCO ₂)	271 515	271 515	271 515	271 515	271 515	244 363	s/o
1.2	Consommation totale maximale autorisée de substances de l'Annexe F (tonnes éqCO ₂)	271 515	271 515	271 515	271 515	271 515	244 363	s/o
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$US)	50 150	0	0	42 250	0	0	92 400
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$US)	6 520	0	0	5 493	0	0	12 012
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	30 000	0	0	47 600	0	0	77 600
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$US)	3 900	0	0	6 188	0	0	10 088
3.1	Financement total convenu (\$ US)	80 150	0	0	89 850	0	0	170 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	10 420	0	0	11 680	0	0	22 100
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	90 570	0	0	101 530	0	0	192 100

Plan de gestion de l'élimination des HCFC (stade II)

Row	Détails	2020	2021-2022	2023	2024	2025-2026	2027	2028-2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances de l'Annexe F du Protocole de Montréal (tonnes éqCO ₂)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,49	0,49	0,49	0	s/o
1.2	Consommation totale maximale autorisée de substances réglementées du Groupe I de l'annexe C (tonnes PDO)	0,98	0,98	0,98	0,98	0,49	0,49	0,49	0	s/o
2.1	Financement convenu pour l'agence d'exécution principale (PNUE) (\$US)	100 000	0	145 000	0	0	106 000	0	54 000	405 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$ US)	13 000	0	18 850	0	0	13 780	0	7 020	52 650
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$ US)	90 000	0	145 000	0	0	0	0	0	235 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (ONUDI) (\$ US)	8 100	0	13 050	0	0	0	0	0	21 150
3.1	Financement total convenu (\$ US)	190 000	0	290 000	0	0	106 000	0	54 000	640 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	21 100	0	31 900	0	0	13 780	0	7 020	73 800
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	211 100	0	321 900	0	0	119 780	0	61 020	713 800

Annex II

**SIMULTANEOUS IMPLEMENTATION OF THE HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLAN
AND THE KIGALI HFC IMPLEMENTATION PLAN IN THE GAMBIA**

Category of activity	PGEH – stage II		KIP – stage I		PGEH+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
Supporting policies and regulations	Develop policies that support green procurement in public institutions Train 80 procurement officers through four training workshops on energy efficient low-GWP-refrigerant-based RAC systems and green procurement	20 000	Enhance the HFC quota system including the criteria for quota allocation and monitoring Ban on the use of HFCs in the fire suppression foam aerosol and solvent sectors by 1 January 2026 Revise building codes to promote low-GWP refrigerants and RAC systems with lower refrigerant charges; and revise MEPS to include considerations of the type of refrigerant Ban on import of domestic refrigeration and commercial stand-alone refrigeration units based on HFC-134a by 1 January 2025 Draft legislation to compel commercial and industrial RAC operators to have in-house recovery equipment to minimise the purchase of HFC	30 300	50 300
Training of customs officers	Train 15 trainers and 200 customs and law enforcement officers on monitoring control and identification of HCFCs and HCFC-based equipment; disseminate training manuals booklets on ODS regulation posters factsheets and reference materials for customs officers continue to support the informal Prior-Informed Consent (iPIC) process to validate the import and export of controlled substances	101 000	Revise and update customs training curriculum to include HFCs natural refrigerants and the new Harmonized Customs System codes; provide training for 10 trainers (five men and five women) and 50 customs officers on the revised curriculum	19 200	120 200
Provision of tools to customs	Distribute five refrigerant identifiers	20 000			20 000
Training of RAC trainers and technicians	Train 10 trainers on hydrocarbon (HC) based air conditioners and train 600 RAC technicians on good refrigeration servicing practices	65 000	Upgrade the training curricula for RAC vocational institutions to include HFCs and natural refrigerants; develop a CO ₂ training programme at the centre of excellence aimed at instructors RAC technicians customs officers importers and distributors; organize two awareness raising workshop for 50	27 200	92 200

Category of activity	PGEH – stage II		KIP – stage I		PGEH+KIP combined cost (US \$)
	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
			importers distributors and retailers and 50 built environment professionals and procurement officers on HFCs HCs natural refrigerants and the Kigali Amendment; consultation with 20 vehicle importers to frame a National Policy for the MAC sector to shift from the use of HFC-134a to HFOs or another acceptable natural refrigerant		
Certification of technicians	Develop the certification scheme for RAC technicians and build capacity of key stakeholders involved in the certification process; and update national codes of conduct for RAC servicing technicians and revision of the national RAC training curriculum	25 000			25 000
Centres of excellence	Support 3 existing centres of excellence for training develop and implement projects to demonstrate low-GWP alternative technologies and establish 2 new centres including the provision of equipment	79 000	Support and licence six selected vehicle garages to become centres of excellence which can be used for technicians training in the MAC sector	8 700	87 700
Support for associations	Procurement and distribution of 30 basic tool kits to the RAC association and RAC training institutions	15 000			15 000
Development of national technical standards	Develop national technical standards in the RAC sector for the safe use of energy-efficient low-GWP RAC systems and train 100 standards officers and environmental and enforcement officers on monitoring and enforcement of the standards	70 000			70 000
Refrigerant recovery and reclaiming	Establish one refrigerant recovery and re-use centre with necessary tools and equipment (e.g. reclaim unit for multiple non-flammable refrigerants refrigerant identifier; laboratory equipment cylinders and tanks)	65 000			65 000
Demonstration projects on end-users			Demonstrate the installation operation performance servicing and energy use of two R-290-based monoblocks refrigeration units at two food preservation enterprises	55 000	55 000
Energy efficiency	Two coordination meetings with key stakeholders for enforcement of MEPS; update of training material and training workshops for RAC technicians in servicing energy-efficient equipment; update competency-based	100 000		0	100 000

	PGEH – stage II		KIP – stage I		PGEH+KIP combined cost (US \$)
Category of activity	Activity	Cost (US \$)	Activity	Cost (US \$)	
	certification schemes for technician to include servicing energy-efficient equipment; public awareness campaign; and a survey of consumer behaviour related to purchasing of RAC appliances				
Awareness	Four awareness workshops for the general public on benefits of adopting and using green RAC system; and four targeted awareness workshops to end-users about the need to move away from HCFCs and the introduction of new technologies such as low-GWP HFCs and natural refrigerants	30 000	Create awareness for 100 junior-level female students on the RAC industry and encourage women role models as presenters in all KIP implementation workshops	12 600	42 600
Coordination and monitoring	Conduct project monitoring and follow-up activities	50 000	Conduct project monitoring and follow-up activities	17 000	67 000
Total		640 000		170 000	810 000